

Roms migrants en France: quelle politique?

Eté 2010, été 2012... Un regard rapide sur l'agitation médiatique pourrait laisser penser que les Roms sont une fois encore la cible de la pire exclusion. La circulaire du 26 août 2012 fonde quelques espoirs, dans son approche interministérielle et par le droit commun. Mais la vigilance reste de mise.

Laurent EL GHOZI, président de la Fnasat-GdV*, membre du CNDH Romeurope**

Ceux que, en France, on appelle communément « Roms », et qui vivent dans des bidonvilles, squats, campements de fortune, sont des citoyens essentiellement originaires de Roumanie, voire de Bulgarie, donc faisant partie de l'Union européenne depuis 2007. La majorité d'entre eux se disent effectivement appartenir à la communauté rom.

Soulignons d'emblée que ces « Roms » ne sont plus nomades depuis des générations et que, dans les bidonvilles qui peuplent les abords de nos grandes villes, beaucoup ne sont pas roms, mais seulement migrants en situation de grande précarité et d'exclusion, que la diversité y est grande et que le qualificatif rapidement attribué de « rom » ne saurait suffire à les caractériser uniformément.

Fuir la stigmatisation et les discriminations entretenues par les populations majoritaires, les plus souvent détentrices du pouvoir, est la première raison de la migration des Roms hors de Roumanie vers les pays occidentaux, beaucoup plus riches et un peu moins intolérants. La deuxième raison est la recherche d'un revenu suffisant pour assurer leur subsistance. La crise économique frappe brutalement les Etats des

Balkans, et très durement les populations les plus fragiles, en particulier les Roms.

Quoiqu'il en soit, les minorités ethniques n'ayant pas d'existence légale en France, il ne peut en aucun cas être question de politique spécifique pour telle ou telle population définie sur une base ethno-raciale, réelle ou supposée.

Une population « bouc émissaire » idéale ?

Rappelons, avec le Haut Commissaire Hammarberg, que « *l'antisiganisme continue d'être répandu dans toute l'Europe. Dans les situations économiques difficiles, la tendance à diriger la frustration contre des boucs émissaires s'affirme, et les Roms semblent être une cible facile* ». En juillet 2010, Nicolas Sarkozy s'en prenait notamment aux « Roms », au prétexte d'actes délictueux dans lesquels cette communauté n'était, en fait, nullement impliquée. Ce « discours de Grenoble » a servi à systématiser le démantèlement de lieux de vie précaires, à accélérer les expulsions collectives au mépris du droit et des conventions internationales, à légitimer un discours sécuritaire à l'encontre de tous.

Selon Hammarberg, toujours : « [...] *La présence des Roms a été*

qualifiée [pendant l'été 2010] de menace à la « sécurité publique », un langage juridique généralement employé pour les situations extraordinaires, où l'on considère que la paix et la survie de l'Etat sont en jeu. » Cette politique a été parfaitement inefficace, inhumaine et coûteuse : malgré près de dix mille reconduites à la frontière chaque année (pour un coût d'environ huit mille euros par personne), une aide au retour humanitaire (trois cents euros par adulte et cent euros par enfant), la création de villages d'insertion (vingt-cinq à trente mille euros par famille et par an) et des dizaines de terrains évacués, il y a toujours quinze à vingt mille Roms sur le territoire français qui vivent dans des conditions désastreuses.

Force est donc de constater que cette agitation politico-média-tique n'a pas résolu la question de la présence des migrants d'origine rom en France, pas plus qu'elle n'a permis leur intégration. Quel en était alors le véritable objectif ? « Fabriquer » un petit groupe de population, déjà stigmatisé de par son origine ethnique réelle ou supposée, que l'on oblige, en lui interdisant de gagner légalement sa vie par le travail, à vivre dans des conditions indignes, et dont la présence

* Fédération nationale associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage.

** Collectif national droits de l'Homme Romeurope.

AU SOMMAIRE

► **Roms
Roms migrants
en France:
quelle politique ?**
Laurent El Ghozi 9

► **Politique
de sécurité
Du fichage à la
vidéosurveillance:
enjeux et
questionnements**
Maryse Artiguelong
Viviane de Lafond 12

► **Outre-mer
« Nous, associations
de Guyane... »** 16

► **Histoire
Mémoire
des travailleurs forçés
vietnamiens
en France**
Gilles Manceron 19

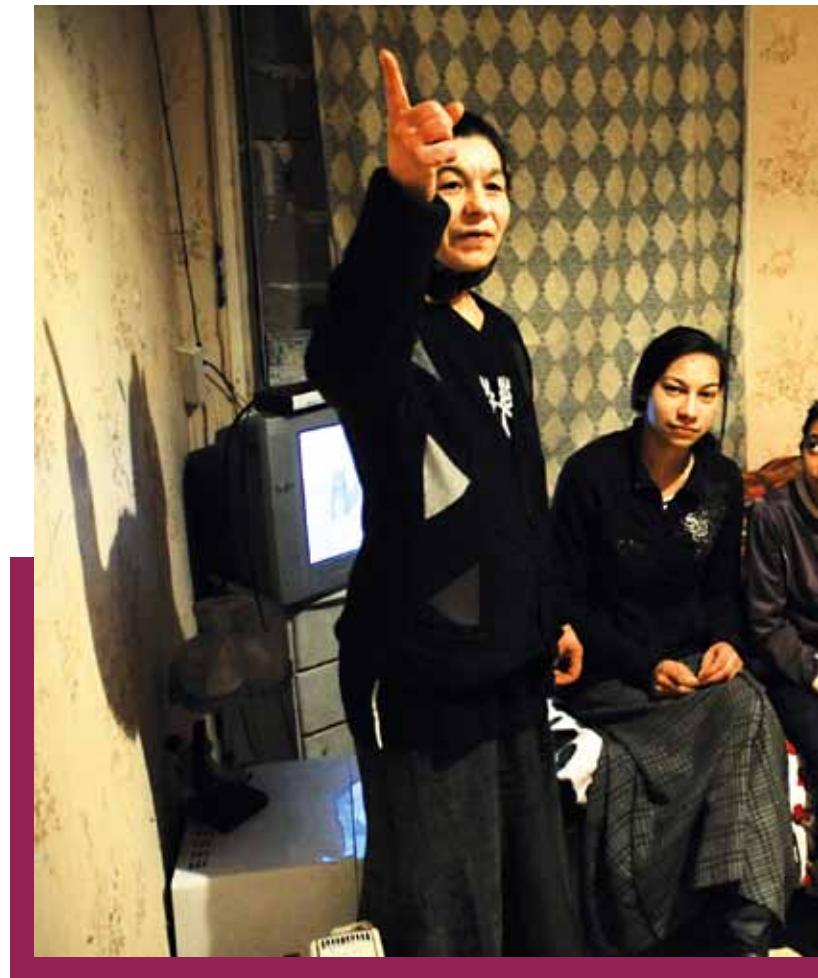
et les comportements délictueux éventuels sont surmédiatisés. Par l'exaspération ainsi créée, on construit un arsenal toujours plus répressif, on alimente une idéologie toujours plus xénophobe, renvoyant toujours à « l'autre », étranger, la responsabilité de nos difficultés sociales et économiques. L'instrumentalisation à des fins politiques d'une population « bouc émissaire » idéale a été conduite au plus haut point par le gouvernement précédent. Juillet 2012 : à nouveau, des bidonvilles où tentent de survivre des familles roms sont évacués sans aucun ménagement : continuité, ou changement attendu ? Pourtant, dès février 2012, le CNDH Romeurope avait demandé à François Hollande de mettre fin à la politique indigne concernant les Roms. Le Collectif avait obtenu l'assurance que ces derniers seraient considérés comme des ressortissants européens migrants pauvres ordinaires, devant être traités dignement.

Les évacuations, principal « outil » de l'Etat

Comment expliquer, alors, la poursuite d'une politique dénoncée par tous, au-delà de l'argument disant que « les décisions de justice doivent être exécutées » ? On sait que l'évacuation des lieux de vie précaires est, depuis toujours, l'outil privilégié de l'action publique quand réapparaissent les bidonvilles aux marges de nos cités. En ce sens, ni l'été 2010 ni l'été 2012 ne marquent un tournant, même si le rythme des évacuations s'est largement accéléré durant le troisième trimestre 2012, atteignant cinq mille personnes, selon le recensement effectué par Philippe Goosens, soit 50 % de plus que les périodes précédentes. Bien sûr, personne ne peut défendre le bidonville comme mode d'habitation ; mais c'est aussi la seule solution pour ces personnes d'avoir un toit, dans un double contexte de crise profonde de l'hébergement et

Les évacuations désengagent, de fait, les collectivités, en validant leur sentiment que la présence des Roms n'a aucune légitimité et ne saurait perdurer.

Elles ont des effets plus pernicieux encore, en validant une « ethnicisation » des pratiques politiques.



du logement et de mesures transitoires qui empêchent, de fait, l'accès au travail.

Sans levée de ces mesures transitoires, pas d'accès à des ressources légales, au droit commun, aux soins, au logement, à l'éducation, à la formation... à l'insertion.

Les évacuations répétées, sans autre effet que de déplacer les campements, interdisent toute stabilisation, tout travail durable, pourtant indispensables à l'amélioration des conditions de vie des personnes expulsées mais aussi à la synergie des réponses apportées par les associations, notamment eu égard aux parcours de scolarité des enfants. Ces derniers doivent alors brusquement quitter leur établissement, sans alternative proposée, et donc sacrifier leur instruction et leur avenir.

Ces évacuations désengagent, de fait, les collectivités, en validant leur sentiment que la présence des Roms n'a aucune légitimité et ne saurait perdurer. Elles ont des effets plus pernicieux encore,

en validant une « ethnicisation » des pratiques politiques, alors que cette question doit au contraire être abordée sereinement, à l'échelle de l'individu, et non au regard de son statut. Qui peut affirmer que telle ou telle personne est rom, si ce n'est elle-même ? Sur quel fondement, et dans quel objectif ?

Les enjeux de la circulaire d'août 2012

Face à la recrudescence des évacuations de terrains, le CNDH Romeurope a interpellé le Premier ministre pour demander la mise en action des engagements du candidat Hollande, devenu Président, et nous avons été reçus le 22 août, avant une réunion interministérielle. Le Premier ministre a affirmé sa volonté d'une politique nouvelle, dont témoigne la circulaire du 26 août 2012, signée par sept ministres et relative à l'accompagnement des évacuations de terrains occupés de manière illégale. Le rappel à un évident besoin d'interministérialité est la plus-



© PHOTOTHÈQUE ROUGE, M. M.

value la plus intéressante de ce texte. Nous l'attendions depuis longtemps, tant l'incohérence de la politique publique, jusque-là entièrement pilotée par le ministère de l'Intérieur, est manifeste. Le droit commun est la seule règle qui doit être effectivement mobilisée, à l'échelle de l'individu comme du territoire. La réduction, trop facilement admise, des Roms au seul statut d'habitants de bidonvilles doit être abandonnée, au profit d'une vision globale de chaque individu, de chaque famille, avec ses compétences, ses désirs et ses possibles.

Pour autant, en l'absence de solution alternative et pérenne d'hébergement, la mise en œuvre des différents volets de cette circulaire ne peut être conditionnée à l'évacuation préalable du bidonville, notamment parce qu'elle nécessite du temps, et donc une stabilisation des lieux de vie. Se pose également la question de l'effectivité de la mise en œuvre de ce texte, qui demeure très inégalement appliqué selon les collectivités et les préfectures.

La réduction, trop facilement admise, des Roms au seul statut d'habitants de bidonvilles doit être abandonnée, au profit d'une vision globale de chaque individu, de chaque famille, avec ses compétences, ses désirs et ses possibles.

C'est donc avant tout sur les actes que cette politique nouvelle sera évaluée, et sur la capacité de l'administration centrale à mobiliser ses services déconcentrés. L'urgence consiste aujourd'hui à donner les moyens nécessaires aux acteurs publics et privés en charge de la lutte contre les exclusions. Pour montrer cette priorité, le gouvernement de Jean-Marc Ayrault a chargé la ministre Marie-Arlette Carlotti de cette exigence. Simultanément, il a nommé le préfet Alain Régnier pour mettre en œuvre, sur tout le territoire, les engagements des sept ministres : cette Mission témoigne de l'absence actuelle, dans l'administration centrale, de compétences sur ces sujets, ainsi que des premiers outils de diagnostic et d'évaluation. Le CNDH, présent dans les groupes de travail et de suivi, sera extrêmement vigilant à ce que cette même Mission ne vienne pas exclure les habitants de bidonvilles des dispositifs de politiques publiques actuelles et à venir. La création d'instruments spécifiques d'insertion pour ces populations serait catastrophique, dans la mesure où elle les exclurait, de fait, un peu plus des solutions de droit commun.

Pour une application du droit commun

La Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) dénonçait déjà, en 2009, les discriminations dont les Roms étaient victimes en France, et recommandait la levée immédiate des mesures transitoires, avant même le discours de Grenoble et l'accélération de la politique répressive de Nicolas Sarkozy.

Ces recommandations s'imposent aussi au gouvernement de 2012. Néanmoins, la levée totale des mesures transitoires ne réglera pas immédiatement la précarité du plus grand nombre. Le maintien de l'autorisation administrative et l'exigence d'un

contrat de travail à temps plein restent des obstacles manifestes, souvent aggravés par la réticence de certaines administrations.

La recherche de solutions pérennes d'hébergement et de logement exigerait au préalable une évaluation des expérimentations conduites jusque-là : on sait déjà qu'il faut rechercher une insertion dans le tissu urbain diffus, accompagnée par la mobilisation de l'ensemble des acteurs du champ public et associatif, et en privilégiant, toujours, le droit commun. Ici, particulièrement, les prétendues solutions regroupant en un même lieu une population supposée homogène doivent être abandonnées.

Reste à combattre l'idée selon laquelle les solutions seraient à trouver en Roumanie ou en Bulgarie : elle est à la fois irrecevable et hypocrite, car nous savons que ces deux pays n'ont ni les moyens, ni l'envie de traiter les Roms comme des citoyens à part entière. Convoquer la dimension européenne, c'est prendre le risque d'écartier ces citoyens des politiques nationales et régionales. C'est aussi renforcer la fabrication d'une catégorie ; or toute catégorisation occulte la capacité de dire la pluralité des réalités sociales et culturelles.

Aujourd'hui, l'heure est à la mise en application complète, partout, de la circulaire du 26 août, et des recommandations des groupes de travail de la mission Régnier. Le CNDH Romeurope réaffirme qu'il n'existe pas de spécificités « roms » qui mériteraient des dispositions dérogatoires ou des mesures particulières. Le droit commun sans discrimination doit, répétons-le, demeurer la règle. L'accès des Roms à l'ensemble des droits doit être pensé de manière globale et interdépendante, dont le premier terme, indispensable, est la stabilisation territoriale et la domiciliation, que peu de centres communaux d'action sociale (CCAS) effectuent malgré l'obligation légale. ●